

LA CHRONIQUE DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES SUR RCF

Vendredi 18 mars à 6h55

HABITAT INCLUSIF

Claire Granger, Directrice des ressources pour l'accompagnement

RCF : Bonjour Claire, en début de semaine, la Fondation des Petits Frères des Pauvres a organisé une table ronde sur l'habitat alternatif...

CG : C'était lundi soir à la Cité de l'architecture. François-Xavier Turbet-Delof, directeur adjoint de l'Association de gestion des établissements Petits Frères des Pauvres est intervenu aux côtés de sociologues et d'architectes. Comme vous le savez, la crise sanitaire a fragilisé les établissements pour personnes âgées. Pour nos aînés, le choix se résume aujourd'hui, soit à rester à son domicile, soit à entrer en établissement. La table ronde de lundi a été l'occasion d'informer, d'échanger et de s'interroger sur les solutions de logement à développer pour faire face aux enjeux autour de la transition démographique.

RCF : Comment définissez-vous ces types d'habitats aux Petits Frères des Pauvres ?

CG : Habitat intermédiaire, participatif, alternatif... Les appellations sont variées pour parler de ces lieux de vie qui proposent une offre originale d'habitat aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, entre domicile ordinaire et établissement. Trois grands principes les régissent : le logement (groupé ou partagé) est le logement principal du locataire. Les habitants sont acteurs et décideurs du projet de vie qu'ils partagent. Ils mettent en commun des espaces et des moyens.

Depuis longtemps, les Petits Frères des Pauvres défendent la nécessité d'offrir une diversité de types d'habitat répondant aux désirs des personnes tout en tenant compte de leurs besoins. Ils ont développé eux-mêmes plusieurs projets et participent à un collectif qui contribue à faire avancer des



projets de ce style. L'État – qui a longtemps refusé les projets qui ne rentraient pas dans le cadre strict de la réglementation des établissements - a finalement modifié sa posture. Il préconise maintenant un développement massif de ces lieux de vie à taille humaine afin d'amorcer une désinstitutionnalisation de la prise en charge des personnes vulnérables.

RCF : Pourriez-vous donner un exemple de ce que vous proposez ?

CG : Je vais vous parler des demeures du Parc à Nantes. Ce lieu de vie se trouve au cœur d'un ensemble immobilier à vocation sociale. Les habitants bénéficient de l'intimité d'un vrai logement tout en bénéficiant d'un cadre rassurant et stimulant grâce à une équipe de salariés et bénévoles. Nous avons le projet de transformer cet ensemble pour y accueillir dans le cadre d'un habitat inclusif des personnes isolées ayant de faibles ressources, qu'elles soient âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap.

Le fil conducteur de ce projet est de dépasser le concept classique du foyer-logement pour s'inscrire dans une logique d'immeuble classique. On y accède comme dans tout immeuble, en sonnant chez un locataire. Celui-ci est chez lui tout en bénéficiant de la proximité d'autres personnes avec qui il peut partager tout à la fois des moments de convivialité que certains services. Chacun sera non seulement libre d'y venir comme bon lui semble pour discuter ou juste voir du monde mais c'est également ensemble que les résidents prendront les décisions qui les concernent.

A nous de donner aux personnes vulnérables leur vrai place au sein de la Cité grâce à des solutions de logements variés et à taille humaine. Ainsi nous éviterons de les reléguer loin de nos yeux et de notre quotidien.

